

RÈGLEMENT NUMÉRO 196-01-2022

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 196-01-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT
SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 196-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'ASSURER SA CONFORMITÉ AU
RÈGLEMENT NUMÉRO 68-27-21 DE LA MRC D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à sa séance ordinaire du 6 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le règlement du plan d'urbanisme, tel que déjà amendé, de la Ville de Brownsburg-Chatham doit être modifié afin d'assurer sa conformité au règlement numéro 68-27-21 de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance);

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit adopter tout règlement de concordance en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'un processus de modification a été démarré simultanément afin de modifier l'annexe 1 du règlement 197-2013, soit le plan de zonage feuillet 1/2;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE
CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1

Le présent projet de règlement a pour objet d'assurer la conformité du règlement sur le plan d'urbanisme numéro 196-2013 au règlement numéro 68-27-21 de la MRC d'Argenteuil. Ces derniers modifient le schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement numéro 68-09).

ARTICLE 2

La carte 5, intitulée « *Les affectations du sol 1/2* » est modifiée afin d'inclure le lot 4 977 294 dans le périmètre d'urbanisation du pôle local de Pine Hill.

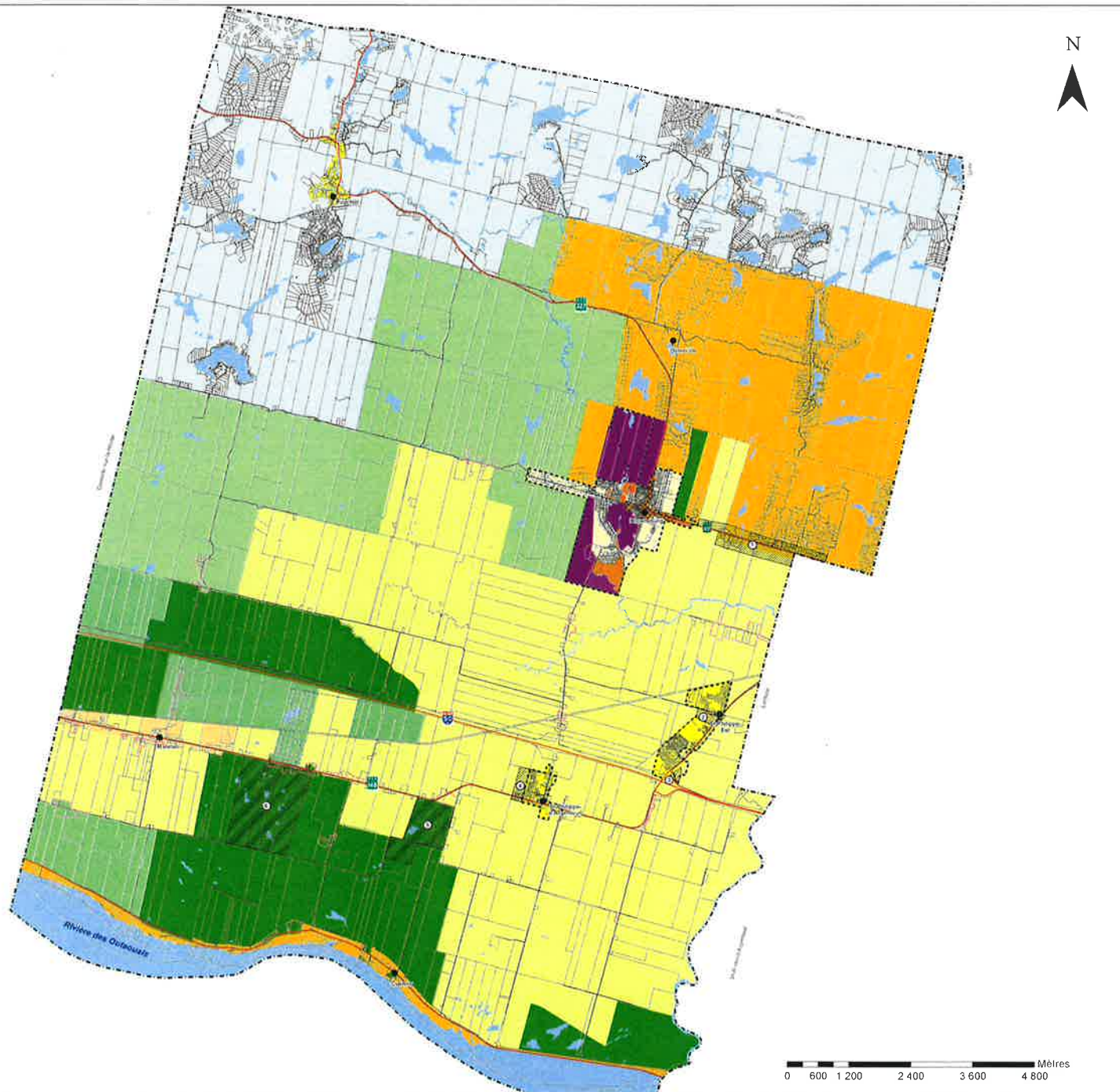
ARTICLE 3

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Kevin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

Avis de motion : 6 septembre 2022
Adoption du projet :
Adoption du Règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :



Plan d'urbanisme
Carte 5 :
LES AFFECTATIONS DU SOL
Feuille 1/2

Grand Mélangé intégré au Règlement sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Brownsburg Chatham

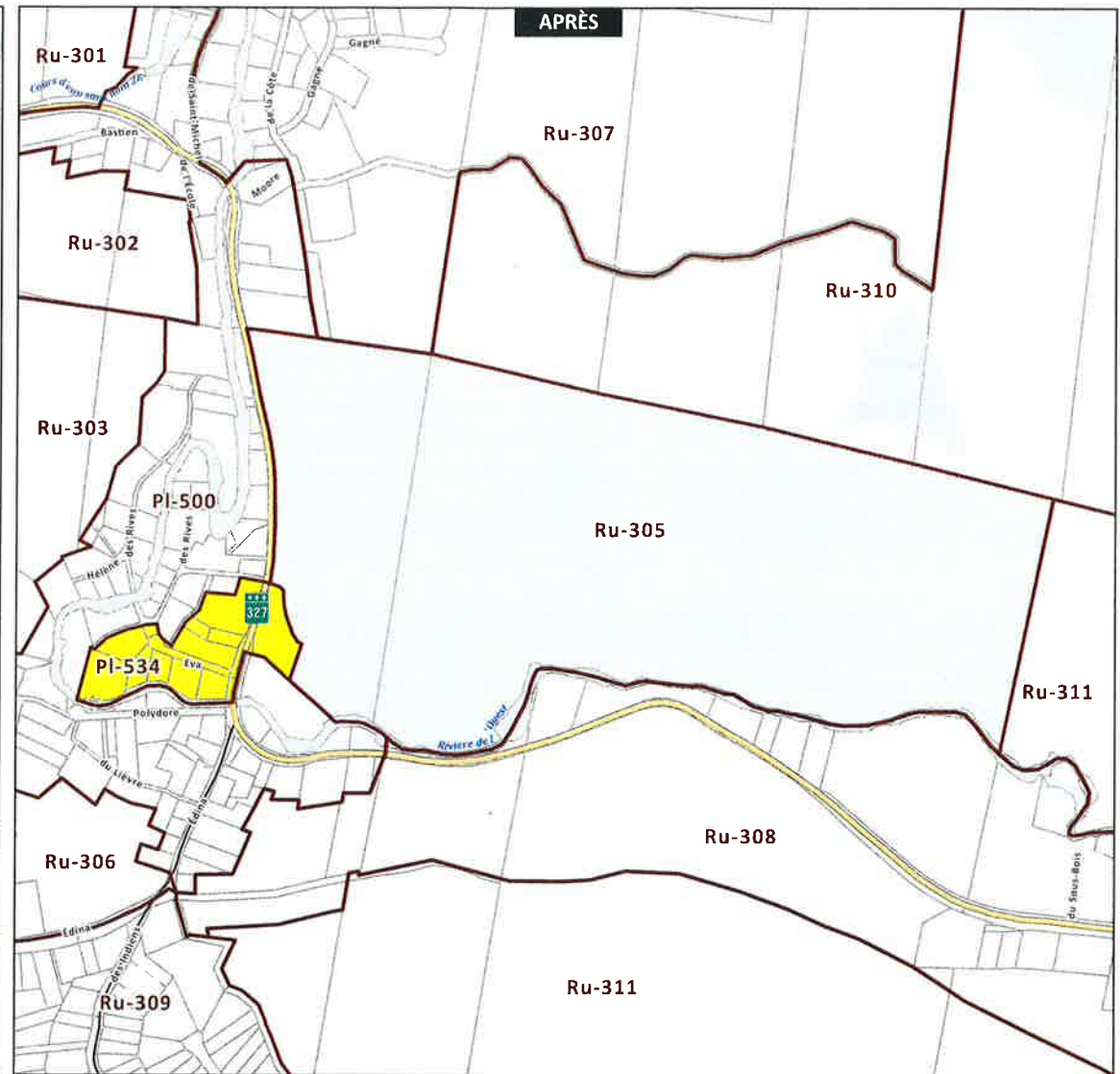
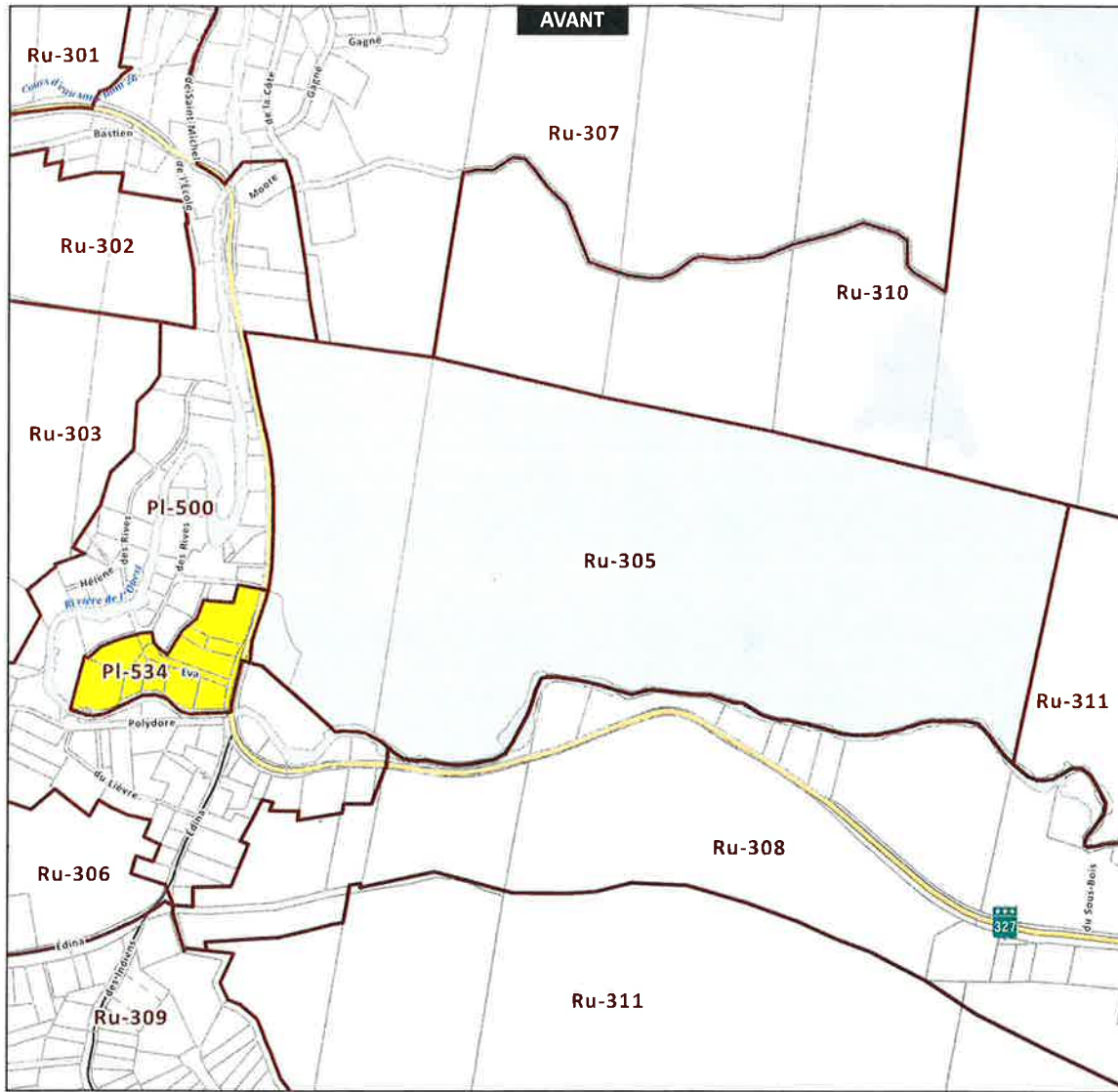
- Limite municipale
 - Périmètre du plan saison
 - Îlot déstructuré
 - Lot
 - Hydrographie
 - Cours d'eau
 - Réseau routier supérieur
- Affectations du territoire**
- Affectation agricole dynamique
 - Affectation agroforestière type 1
 - Affectation agroforestière type 2
 - Affectation agroforestière type 3
 - Affectation industrielle
 - Affectation rurale
 - Affectation villageoise
 - Affectation pélo locale
 - Affectation centre-ville
 - Affectation résidentielle
 - Secteur pouvant faire l'objet d'une planification particulière
 - Secteur d'expansion urbaine
- Route 327
 - Secteur Saint-Philippe-Est
 - Autoroute 50
 - Secteur Saint-Philippe-d'Argenteuil
 - Secteur industriel existant
 - Secteur industriel existant

MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME

No de règlement	Entrée en vigueur
PR 195-01/2018	1er mai 2019

Déc. 18-mars-2020
 Échelle : 1 : 25 000





**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
196-01-2022**

**AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN
D'URBANISME NUMÉRO 196-2013 DE LA
VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM**

Affectations visées

- Pôle local
- RURale
- Zone

Unité d'évaluation

- Lot (cadastre)
- Lac/Rivière
- Cours d'eau

Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), Zone 8
Datum Nord-Américain 1983 (NAD 83)

Données cartographiques de base provenant du gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec
© Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
© Canards Illimités Canada, Milieux humides détaillés

Cartographie réalisée par la MRC d'Argenteuil
Date: 2022-08-24

Ce plan fait partie intégrante du projet de règlement numéro 196-01-2022
de la Ville de Brownsburg-Chatham

Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document n'a aucune valeur légale.

0 80 160 240 320 400 Meters
1:9 000

